

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTRE DE LA CULTURE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques Bureau de la ressource en eau et des milieux aquatiques Affaire suivie par Cathy Sagnier

Courriel: cathy.sagnier@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 01 40 81 30 79

Direction général des patrimoines

Service du patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés

Bureau de l'ingénierie et de l'expertise technique Affaire suivie par Jean-François Delhay Courriel : jean-francois.delhay@culture.gouv.fr

Tél.: 01 40 15 77 86

Paris, le 18 SEP. 2017

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

et

Le Directeur du service du patrimoine

à

Destinataires in fine

Objet : Grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau

Suite à de récentes modifications législatives, notamment les articles L.211-1 et L.214-17 du code de l'environnement, il nous a semblé opportun d'opérer un rapprochement entre les services en charge de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et les services en charge de la préservation du patrimoine.

En effet, la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau peut avoir un effet sur les paysages (vallées, rivières, biefs, etc) et sur des sites patrimoniaux variés (patrimoine industriel, jardins, bâti, etc).

Plus de 15000 ouvrages sont recensés et les interventions sur ces ouvrages peuvent aller de la simple ouverture régulière des vannages jusqu'à la suppression complète de l'ouvrage, en passant par une réduction de sa hauteur ou l'aménagement d'une passe à poissons ou d'une rivière de contournement.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué entre le ministère de la transition écologique et solidaire et celui de la culture, auquel se sont joints des associations de propriétaires de moulins. Une grille d'analyse du patrimoine des aménagements liés à l'eau a été co-construite et a vocation à être complétée lors des diagnostics des ouvrages hydrauliques devant être mis en conformité au titre de la restauration de la continuité écologique.

Vous veillerez à ce que la grille complétée soit une des pièces du dossier relatif aux propositions d'aménagement ou de changement de modalités de gestion de l'ouvrage considéré. Elle permettra, au sein des comités de pilotage des études de restauration, de confronter l'enjeu « patrimoine » et l'enjeu « continuité écologique » lors des décisions sur le scenario choisi.

Vous trouverez également une notice d'utilisation accompagnant la grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau.

Vous veillerez à diffuser le plus largement possible la grille aux propriétaires des ouvrages hydrauliques, aux bureaux d'études missionnés pour réaliser les diagnostics ainsi qu'à tout porteur d'étude globale sur un bassin versant ou un cours d'eau comme les collectivités territoriales ou les fédérations de pêche. Un retour d'expérience sera établi d'ici un an ou deux par les deux ministères.

Le bureau des milieux aquatiques de la direction de l'eau et de la biodiversité ainsi que le bureau de l'ingénierie et de l'expertise technique de la direction générale du patrimoine sont à votre disposition pour vous assister face à toutes difficultés que vous pourrez rencontrer.

Le directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT

Le chef de service du patrimoine

Jean-Michell OY HASCOËT

Liste des destinataires

Pour attribution

- Mesdames et Messieurs les préfets de région :
 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
 - Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
 - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
 - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- Mesdames et Messieurs les préfets de département :
 - Direction départementale des territoires (DDT)
 - o Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
 - Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Pour information

- Monsieur le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité, à l'attention des chefs de services départementaux
- Mesdames et Messieurs les directeurs d'agence de l'eau